

AIDES AUX AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES

Sur l'ensemble du territoire d'action du Scorff et du Blavet de Lorient Agglomération

LORIENT
AGGLOMÉRATION

Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

CCKB
Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumuniù

Roi
Morvan
Communauté

DÉLIBÉRATION 2025

1 AIDE À LA CERTIFICATION BIO : ENVELOPPE DE 20 000€/AN

400€ À 1 000€/EXPLOITATION

Aides ouvertes aux agriculteurs **sans critère de durée et pour tous les agriculteurs et agricultrices bio**, en conservant la même enveloppe budgétaire. **Cumulable avec l'aide à l'installation (6000€)**

Critères d'attributions :

- Siège de l'exploitation sur le territoire du **SAGE Scorff** (voir carte au dos - surface bleue) ou **Lorient Agglomération** (voir liste des communes concernées au verso).
- Fournir **chaque année** la facture acquittée de l'organisme de contrôle.
- Attester de ne pas atteindre le plafond des aides publiques (règles minimis) de 50 000€ sur 3 ans.

2 AIDE AUX ÉCHANGES PARCELLAIRES ET À LA RÉALISATION DE CHEMINS, PASSERELLES OU BOVIDUCS : ENVELOPPE DE 35 000€/AN

4000€ À 5 000€ MAX/EXPLOITATION

Objectif : maintien des systèmes herbagers et/ou augmentation de la part d'herbe.

Aides aux échanges parcellaires : jusqu'à 4 000€ max

Prise en charge de **80 % des frais de notaire et de géomètre relatifs à l'échange.**

Critères d'éligibilité :

- Localisation sur le territoire du **SAGE Scorff** (carte au dos - surface bleue) ou **Lorient Agglomération** (liste des communes concernées au verso).
- Réaliser au préalable un **diagnostic individuel d'organisation du parcellaire** avec l'animateur territorial de Lorient Agglomération ou un prestataire conventionné.
- Fournir les **factures** acquittées auprès du notaire et du géomètre.
- S'engager à **maintenir durablement en herbe** les parcelles échangées.
- Attester de ne pas atteindre le plafond des aides publiques (règles minimis*) de 50 000€ sur 3 ans.

Aide à la réalisation de chemins, passerelles ou boviducs

Projets de réalisation de chemins ou de remise en état de chemins de pâturage pour un accès à l'herbe.

Aide aux chemins ou passerelles = 60% du montant hors taxe des travaux (plafonnée à 4000€ TTC)

Aide aux boviducs = 5000€ TTC par projet

Critères d'éligibilité :

- Mêmes conditions que pour l'échange parcellaire avec **la facture des prestataires ayant réalisé les travaux.**

*En agriculture, les aides de minimis sont des aides publiques de faible montant considérées comme n'ayant pas d'effet significatif sur la concurrence, donc autorisées sans notification préalable à la Commission européenne. Les aides PAC ne sont pas concernées par ce régime.

TERRITOIRES CONCERNÉS

LORIENT AGGLOMÉRATION :

Gestel, Guidel, Lorient, Larmor-Plage, Ploemeur, Plouay, Pont-Scorff, Queven, Lanester, Inguiniel, Caudan, Cléguer, Bubry, Calan, Gâvres, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Languidic, Lanvaudan, Locmiquélic, Port-Louis, Quistinic, Riantec

QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ :

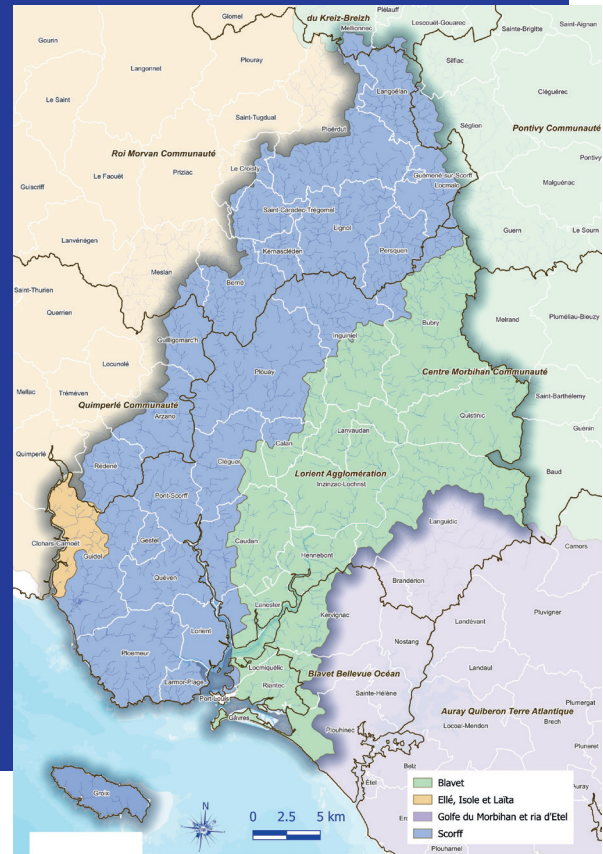
Guilligomarch, Arzano, Rédené

ROI MORVAN COMMUNAUTÉ :

Berné, Kernascleden, Langoelan, Le Croisty, Lignol, Locmalo, Meslan, Persquen, Ploerdut, Saint-Caradec-Trégomel

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH :

Mellionec



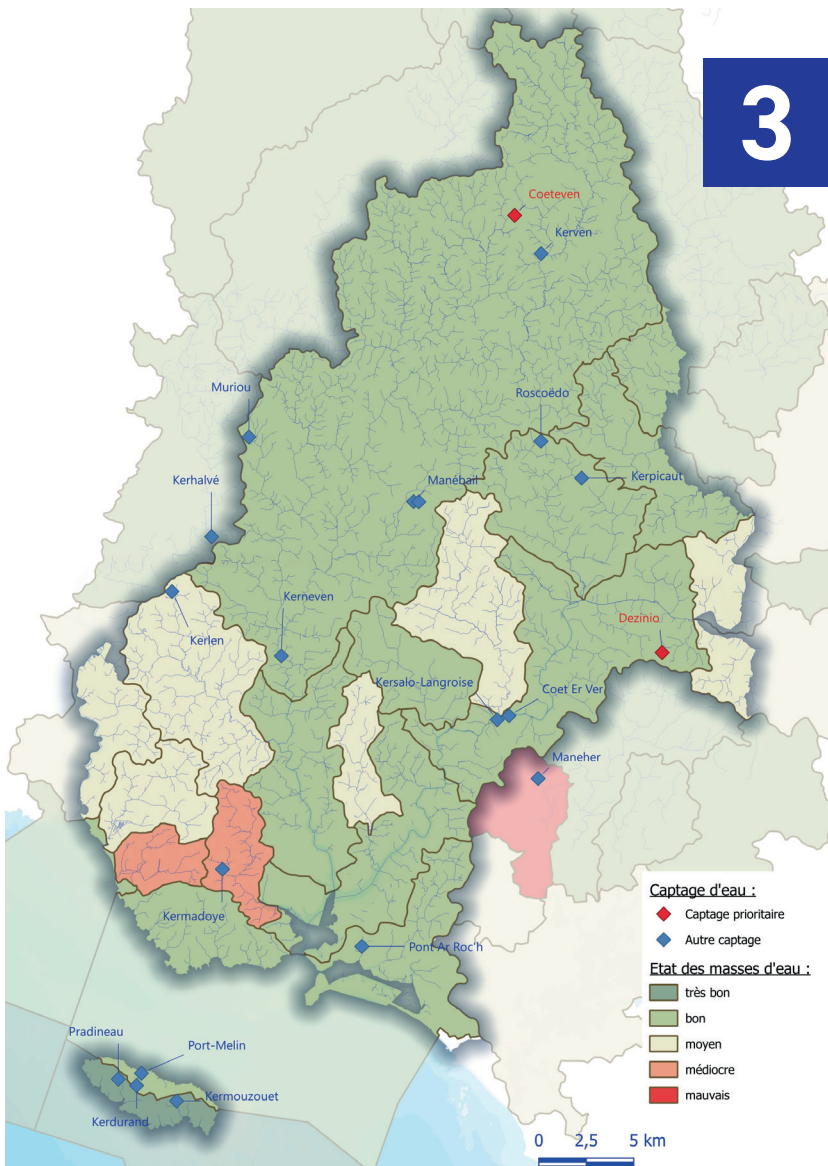
3

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS (150 000€ SUR 3 ANS)

Lorient Agglomération propose également de **financer à 100% des accompagnements individuels (simple ou complet)** qui permettent aux agriculteurs souhaitant faire **évoluer leurs pratiques** ou leur système d'exploitation de ne pas être seuls dans cette démarche et d'avoir des conseils adaptés à leurs besoins et attentes.

L'objectif est également de conseiller les agriculteurs dans leurs changements de pratiques **afin de réduire les pollutions diffuses et améliorer le stockage de l'eau dans les sols**. Les thématiques proposées sont larges, n'hésitez pas à contacter le technicien agricole de Lorient Agglomération ou les prestataires suivants pour plus d'informations.

Les prestataires participants à ce marché sont : Innoval, la Chambre d'Agriculture de Bretagne, le CIVAM et le Cerfrance.



ZONES SENSIBLES/CAPTAGES PRINCIPAUX ET ÉTAT DES MASSES D'EAUX